

Valeur vénale des terres dans les DOM en 2017

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 22/08/2018
- Dernière mise à jour de la fiche : 22/08/2018

VALEUR VÉNALE DES TERRES DANS LES DOM EN 2017

Les prix retenus sont ceux des terres agricoles, parcelles ou exploitations entières, non bâties, et destinées à conserver, au moment de la transaction, leur vocation agricole.

La valeur dominante correspond au prix le plus souvent pratiqué tel qu'il a pu être constaté ou estimé.

Les valeurs maximum ou minimum correspondent respectivement aux prix pratiqués pour les terres les plus chères et les moins chères, compte tenu des conditions locales du marché. Les prix de vente retenus s'entendent hors taxes et frais d'acte non compris.

(euros courants à l'hectare)

Catégories des terres selon les régions			
Départements		2017	
		Dominante	Minimum *
Guadeloupe			
- Terres à banane			
	Sud Basse-Terre et côte sous le vent	6 000	5 500
	Nord Basse-Terre et côte au vent	8 500	6 000
	Dont Nord Basse-Terre	ND	ND
	Dont côte au vent	ND	ND

- Terres à canne			
	Nord Basse-Terre et côte au vent	6 500	5 000
	Grande Terre	6 500	5 500
	Marie-Galante	6 000	5 000
- Prairies			
	Sud Basse-Terre et côte sous le vent	5 500	5 000
	Nord Basse-Terre et côte au vent	6 000	5 000
	Grande Terre	6 000	4 500
	Marie-Galante	6 000	5 000
- Cultures spécialisées (vergers, fleurs, etc.)*			
	Sud Basse-Terre et côte sous le vent	10 000	ND
	Nord Basse-Terre et côte au vent	8 800	ND
	Grande Terre	8 000	6 500
	Marie-Galante	6 000	ND
Martinique			
- Terres à banane			

	Nord-Caraïbe	4 850	1 610
	Nord-Atlantique	5 410	2 010
	Centre	5 500	ND
	Sud	5 000	2 270
- Terres à canne			
	Nord-Caraïbe	ND	ND
	Nord-Atlantique	5 760	3 080
	Centre	ND	ND
	Sud	4 860	4 130
- Prairies et terres d'élevage			
	Nord-Caraïbe	ND	ND
	Nord-Atlantique	5 620	2 010
	Centre	ND	ND
	Sud	6 250	6 000
- Cultures spécialisées et autres (hors jardins familiaux)			
	Nord-Caraïbe	ND	ND
	Nord-Atlantique	4 500	3 000
	Centre	ND	ND

	Sud	4 740	2 270
Réunion			
- Terres à canne			
	Littoral Ouest et Sud irrigué	15 000	11 500
	Hauts du Sud-Ouest	11 000	9 000
	Pentes du Tampon Saint-Joseph	12 000	9 000
	L'Est	11 500	9 000
	Le Nord	13 000	9 000
	Les Brûlés	8 000	7 000
- Terres d'élevage			
	Hauts de l'Ouest	8 500	7 000
	Les Plaines	9 000	7 000
- Autres terres			
	Hauts de l'Ouest	9 500	8 000
	Les Cirques	8 000	7 000

* Valeurs indicatives, en l'absence de transactions

Sources :

- Arrêté du 28 juin 2018 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2017